



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 2

Question écrite n° 127553

## Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'aménagement de la route nationale n° 2 (RN 2) entre Laon et la frontière belge, près de Maubeuge. La gestion de cet axe de circulation relève de la compétence exclusive de l'État. Si la rénovation de la section reliant Soissons à Laon et l'aménagement d'un tronçon de six kilomètres entre Hautmont et Beaufort ont pu être réalisés, il est aujourd'hui déterminant et urgent, pour l'avenir du bassin de la Sambre, de l'Avesnois et pour celui des territoires situés au nord de Laon, que la mise à 2 fois 2 voies ainsi que l'aménagement de l'ensemble de cet axe, jusqu'à la frontière belge, attendus depuis quarante ans, soient financés et réalisés. Il lui demande de lui préciser l'état d'avancement de ce dossier et le calendrier pour la modernisation de cette liaison essentielle et l'aménagement des sections qui ne le sont pas encore.

## Texte de la réponse

La RN 2 relie Paris à la frontière franco-belge. Son aménagement à 2 fois 2 voies entre Paris et Laon (A 26) est aujourd'hui bien engagé. Dans la partie au nord d'A 26, les études et les travaux se sont historiquement focalisés sur l'aménagement à 2 fois 2 voies de la section Avesnes-Maubeuge, section de loin la plus circulée. Ainsi, une nouvelle section à 2 fois 2 voies entre Hautmont et Beaufort a été mise en service le 1er septembre 2011. Compte tenu de la multiplicité des priorités régionales, des contraintes budgétaires régissant l'exercice des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) et des difficultés à obtenir des cofinancements de la part des collectivités territoriales, seule la section entre Hautmont et Beaufort avait pu être inscrite au PDMI de la région Nord-Pas-de-Calais. La réalisation des autres aménagements de la RN 2 dans le département du Nord a dû être repoussée à la prochaine génération de PDMI. Suite à l'interpellation en février 2010 de Mme Christine Marin, le ministre chargé des transports a confié au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) une mission sur les grandes orientations d'aménagement qu'il conviendrait de privilégier sur la RN 2, de l'autoroute A 26 (Laon) à la frontière belge. Il était également attendu que la mission s'attache à dégager un consensus local pour préparer la prochaine génération de PDMI. Les principales préconisations de ce rapport sont : - l'aménagement à 2 fois 2 voies de la RN 2 entre Maubeuge et le Sud d'Avesnes-sur-Helpe en donnant la priorité dans ce cadre à l'aménagement de la déviation d'Avesnes-sur-Helpe ; - le maintien d'une chaussée bidirectionnelle entre Avesnes-sur-Helpe et l'A 26 ; - des aménagements localisés sur les tronçons où cela se justifie de type créneaux de dépassement, rectification de virages ou encore déviations d'agglomération entre le Nord de Maubeuge et la frontière belge ; - l'intérêt de réaliser la déviation Nord de Maubeuge, en notant toutefois qu'il s'agit d'une opération essentiellement d'intérêt local à mener sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales ; - le maintien dans le réseau local de la route départementale qui relie Maubeuge à la frontière belge en direction de Charleroi. A la suite de la production de ce rapport, le préfet de région Nord-Pas-de-Calais a été mandaté pour rencontrer les élus concernés afin de concrétiser les différentes propositions du rapport. Il ressort qu'un consensus se dégage aujourd'hui pour la réalisation prioritaire des contournements Est d'Avesnes-sur-Helpe et Nord de Maubeuge. Des crédits d'études vont donc

être dégagés dès 2012 pour permettre aux services de l'Etat de travailler dans deux directions, l'actualisation des études de conception détaillée et l'avancement des procédures post-Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du contournement d'Avesnes-sur-Helpe, ainsi que l'engagement des études préalables à la DUP du contournement de Maubeuge, sans trancher à ce stade le choix de la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Dans le contexte du PDMI Nord-Pas-de-Calais, aucun crédit travaux ne peut-être mobilisé pour ces deux opérations par redéploiement. Ces démarches s'inscrivent donc dans la perspective d'une inscription à la prochaine génération de PDMI.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Bataille](#)

**Circonscription :** Nord (22<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 127553

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2012, page 924

**Réponse publiée le :** 17 avril 2012, page 3109